

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS534

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 13 BIS

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« , soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner »

les mots :

« ou soupçonnent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.